Ministère
de l'Environnement,
de la Lutte contre
les changements
climatiques, de la Faune
et des Parcs
Québec

N/Réf. LQE : 402588255
AM000062162
7522-15-01-00002-00

AUTORISATION MINISTÉRIELLE
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Sainte-Thérèse, le 8 octobre 2026

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
1064, rue Industrielle
Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6

Mesdames,
Messieurs,

La présente concerne le projet du lieu d'enfouissement technique de Mont-Laurier et fait suite à la demande de modification d'autorisation soumise le 16 juin 2026, ayant pour objet :

Aménagement et exploitation de la cellule 10

Le projet choisi par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre sur le territoire de Mont-Laurier a fait l'objet de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et a été autorisé par le décret numéro 494-2026 du 25 mars 2026.

Après analyse des renseignements et des documents transmis, j'autorise, conformément à l'article 30 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2, ci-après nommée « LQE »), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet tel que décrit aux conditions, restrictions, interdictions et autres normes (ci-après nommées « conditions »), incluant les mesures de suivi, de surveillance et de contrôle (ci-après nommées « mesures de suivi »), prévues à la présente autorisation, laquelle se présente de la manière suivante :

PARTIE 1 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES ACTIVITÉS
PARTIE 2 DESCRIPTION DES CONTAMINANTS ET AUTRES IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET LES HABITATS FAUNIQUES
PARTIE 3 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES
PARTIE 4 DISPOSITIONS DIVERSES
ANNEXE 1 LISTE DES DOCUMENTS FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'AUTORISATION
ANNEXE 2 LISTE DES AUTORISATIONS DÉLIVRÉES ANTÉRIEUREMENT INCLUANT LEURS DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

PARTIE 1 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES ACTIVITÉS

Le projet comprend les activités suivantes :

A. Établissement d'un système de gestion des eaux pluviales
article 22, alinéa 1, paragraphe 3°, LQE

B. Interventions dans des milieux humides

article 22, alinéa 1, paragraphe 4°, LQE

C. **Aménagement et exploitation d'une cellule d'un lieu d'enfouissement technique**
article 22, alinéa 1, paragraphe 7°, LQE

Ces activités doivent être réalisées à l'endroit suivant, comme précisé sur le plan se trouvant au document 1.1.10 listé à l'annexe 1.

1064, rue Industrielle, Mont-Laurier, MRC d'Antoine-Labelle
Lot 2 678 119 du cadastre du Québec

PARTIE 2 DESCRIPTION DES CONTAMINANTS ET AUTRES IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET LES HABITATS FAUNIQUES

Selon la documentation analysée et listée à l'annexe 1, il y a un ou des points de rejet de contaminants liés aux activités mentionnées à la partie 1. Ces derniers sont exposés sommairement dans le tableau ci-dessous. En cas de conflit, les descriptions des contaminants et de leurs points de rejet contenus dans cette documentation prévalent sur celles mentionnées ci-dessous.

Volets	Source/ Équipement/ Appareil	Points de rejet	Description des principaux contaminants	Références annexe
Eau	Eaux de ruissellement en provenance des fossés et de la cellule 10	Effluent final (E1) du bassin de rétention intermédiaire	Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}** Matières en suspension** Azote ammoniacal Composés phénoliques DBO_5 Zinc pH	Docs. 1.1.41, 1.1.54, annexe 1
	Eaux de lixiviation du système de collecte primaire (SCP) et du système de détection de fuites (SDF)	Émissaire de la station de traitement des eaux usées de Mont-Laurier	Azote ammoniacal* Coliformes fécaux* Composés phénoliques* DBO_5* Matières en suspension* Zinc* pH* Objectifs environnementaux de rejet	Doc. 1.1.54, annexe 1
Atmosphère	Dépôt des matières dans la cellule d'enfouissement	Rejet diffus et ponctuel dans l'atmosphère	Particules totales* Particules fines* Biogaz - Méthane - Sulfures d'hydrogène - Éthylmercaptan - Chloroforme - 1,2-dibromoéthane Odeurs Gaz à effet de serre (GES) Bruit	Docs. 1.1.20, 1.1.25, 1.1.45, 1.1.55, annexe 1
	Transport et activités de manutention			
	Brûlage des biogaz par la torchère			

* Contaminant pour lequel une norme réglementaire s'applique.
** Contaminant dont la norme est énoncée au décret 494-2026.

Outre les contaminants et les points de rejet, l'activité entraîne d'autres impacts sur la qualité de l'environnement et les habitats fauniques :

- L'atteinte à des milieux humides sur une superficie de 7 095 m^2 occasionnée par les travaux de construction de la cellule d'enfouissement, du chemin périphérique et du bassin de rétention intermédiaire.

PARTIE 3 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

A. Établissement d'un système de gestion des eaux pluviales

A-3.1 Conditions et mesures de suivi

Les conditions de réalisation et les mesures de suivi applicables sont celles prévues dans les documents de l'annexe 1. Ces dernières sont exposées sommairement dans le tableau ci-dessous. En cas de conflit entre le sommaire et les conditions et mesures de suivi prévues dans les documents de l'annexe 1, ces dernières prévalent.

Les normes réglementaires non listées dans ce tableau s'appliquent en sus de ces conditions et mesures de suivi.

Sommaire des conditions et mesures de suivi prescrites se retrouvant aux renseignements et documents annexés		Références annexe
1.	Établir un système de gestion des eaux pluviales comprenant : • 310 m de fossés d'une largeur de 1 m à leur base; • Un bassin de rétention à retenue permanente d'un volume total de 160,1 m^3; • Un régulateur à vortex de 0,73 L/s pour une hauteur d'eau de 0,5 m	Doc. 1.1.48, annexe 1

A-3.2 Conditions de nature financière

Aucune condition de nature financière n'est applicable à cette activité.

A-3.3 Début de l'activité

Aucun délai n'est prescrit quant au début de cette activité.

A-3.4 Période de validité

L'autorisation pour cette activité n'a aucune date de fin de validité.

B. Interventions dans des milieux humides

B-3.1 Conditions et mesures de suivi

Les conditions de réalisation et les mesures de suivi applicables sont celles prévues dans les documents de l'annexe 1. Ces dernières sont exposées sommairement dans le tableau ci-dessous. En cas de conflit entre le sommaire et les conditions et mesures de suivi prévues dans les documents de l'annexe 1, ces dernières prévalent.

Les normes réglementaires non listées dans ce tableau s'appliquent en sus de ces conditions et mesures de suivi.

Sommaire des conditions et mesures de suivi prescrites se retrouvant aux renseignements et documents annexés		Références annexe
1.	Remblayer partiellement 4 milieux humides (1 marais, 1 marécage arbustif, 2 marécages arborescents) sur une superficie totale de 7 095 m^2.	Doc. 1.1.71, dessin 43955TTE-ENV-N002, annexe 1

Sommaire des conditions et mesures de suivi prescrites se retrouvant aux renseignements et documents annexés		Références annexe
2.	Effectuer le débroussaillage entre le 1er octobre et le 15 avril afin d'éviter l'impact sur les espèces aviaires utilisant les habitats composés de peuplements arbustifs.	Doc. 1.1.15, page 62, annexe 1
3.	Effectuer l'essouchage et les déblais avant le 1er novembre ou après la mi-mars afin de limiter la mortalité des espèces fauniques en hibernation.	Doc. 1.1.15, page 62, annexe 1
4.	Déposer les résidus résultant des activités de coupe et retrait de la végétation à l'extérieur des milieux humides.	Doc. 1.1.15, page 62, annexe 1
5.	Advenant la présence d'espèces floristiques exotiques envahissantes (EFEE), procéder à leur retrait et à leur élimination dans le lieu d'enfouissement adjacent.	Doc. 1.1.15, page 62, annexe 1
6.	Advenant la présence d'EFEE, nettoyer la machinerie avant de quitter l'aire des travaux pour éviter toute propagation.	Doc. 1.1.15, page 62, annexe 1
7.	Mettre en œuvre le programme de suivi des milieux humides adjacents (condition 4 du décret 494-2026) – Transmission d'un rapport de l'état de référence en décembre 2026.	Doc. 1.1.76, page 10, annexe 1
8.	Mettre en œuvre le programme de suivi des milieux humides adjacents (condition 4 du décret 494-2026) – Transmission d'un rapport annuel 6 mois après la dernière visite automnale, pour les années 2027 à 2036.	Doc. 1.1.76, page 10, annexe 1
9.	Mettre en œuvre le programme de suivi sur l'état du cours d'eau récepteur intermittent en aval du bassin – Transmission d'un rapport de l'état de référence en décembre 2026.	Doc. 1.1.75, page 10, annexe 1
10.	Mettre en œuvre le programme de suivi sur l'état du cours d'eau récepteur intermittent en aval du bassin – Transmission d'un rapport annuel 3 mois suivant la dernière visite estivale, pour les années 2027 à 2036.	Doc. 1.1.75, page 10, annexe 1
11.	Effectuer une inspection quotidienne de la machinerie.	Doc. 1.1.7, page 6, Annexe 1
12.	Disposer d'une trousse de récupération et de nettoyage d'urgence dans les véhicules et la machinerie en cas de fuite.	Doc. 1.1.15, page 61, annexe 1
13.	Ravitailler et entretenir la machinerie loin des infrastructures de drainage des eaux superficielles et à une distance d'au moins 60 m d'un milieu humide identifié.	Doc. 1.1.15, page 61 et Doc. 1.1.7, page 6, annexe 1
14.	Installer un système permettant la récupération de toute fuite sous les réservoirs d'hydrocarbures pouvant être placés sur les lieux.	Doc. 1.1.15, page 62, annexe 1
15.	Déposer les récipients d'hydrocarbure à plus de 20 m d'un milieu humide, à l'exception des appareils placés dans un bac étanche.	Doc. 1.1.15, page 62, annexe 1
16.	Localiser les installations de chantier à une distance d'au moins 60 m d'un milieu humide.	Doc. 1.1.15, page 62, annexe 1
17.	Diriger les eaux superficielles vers le bassin de rétention intermédiaire.	Doc. 1.1.7, page 7, annexe 1
18.	Mettre en place des barrières à sédiments à la limite entre la zone des travaux et les milieux humides (MH1-4, partie de MH1_2 et MH1-1) évités par les travaux, et ce, avant de débuter les travaux.	Doc. 1.1.15, page 58, Doc. 1.1.7, page 8, Doc. 1.1.72, dessin 43955TTE-ENV-SE01, Doc. 1.1.71, dessin 43955TTE-ENV-N002 et Doc. 1.1.73, annexe 1
19.	Accéder au site des travaux par un chemin existant.	Doc. 1.1.7, page 14 et Doc. 1.1.71, dessin 43955TTE-ENV-N002, annexe 1
20.	Ne réaliser aucuns travaux dans les milieux humides et hydriques situés à l'extérieur de la zone des travaux.	Doc. 1.1.74 et Doc. 1.1.71, dessin 43955TTE-ENV-N002, annexe 1

B-3.2 Conditions de nature financière

Conformément à l'article 46.0.5 de la LQE, le titulaire a transmis le paiement de la contribution financière d'un montant de 73 588,59 $ en date du 5 octobre 2026 pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques, calculée selon les règles prévues au *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 9.1).

B-3.3 Début de l'activité

L'activité doit débuter au plus tard le 8 octobre 2028. À défaut, l'autorisation pour cette activité sera annulée de plein droit conformément à l'article 46.0.9 de la LQE.

B-3.4 Période de validité

L'autorisation pour cette activité n'a aucune date de fin de validité.

C. Aménagement et exploitation d'une cellule d'un lieu d'enfouissement technique

C-3.1 Conditions et mesures de suivi

Les conditions de réalisation et les mesures de suivi applicables sont celles prévues dans les documents de l'annexe 1. Ces dernières sont exposées sommairement dans le tableau ci-dessous. En cas de conflit entre le sommaire et les conditions et mesures de suivi prévues dans les documents de l'annexe 1, ces dernières prévalent.

Les normes réglementaires non listées dans ce tableau s'appliquent en sus de ces conditions et mesures de suivi.

Sommaire des conditions et mesures de suivi prescrites se retrouvant aux renseignements et documents annexés		Références annexe
21.	Construire la cellule 10 en mettant en place un système d'imperméabilisation à double niveau de protection d'étanchéité, muni d'un système de collecte primaire des lixiviats et d'un système secondaire de détection de fuites.	Docs. 1.1.15, 1.1.10, annexe 1
22.	Limiter le volume maximal de la cellule 10 à 77 500 m^3 et la capacité maximale annuelle d'enfouissement à 15 000 tonnes métriques.	Doc. 1.1.42, annexe 1
23.	Conserver une zone tampon d'une largeur d'au moins 50 m au pourtour de la cellule.	Docs. 1.1.10, 1.1.42, annexe 1
24.	Mettre en œuvre les différents programmes de suivi environnemental, dont l'étanchéité des systèmes, les eaux superficielles, les eaux souterraines, les eaux de lixiviation, les biogaz, les odeurs, les poussières et les gaz à effet de serre. Les résultats seront transmis au MELCCFP dans un délai applicable selon la réglementation.	Doc. 1.1.54, annexe 1

C-3.2 Conditions de nature financière

Le titulaire doit maintenir une fiducie d'utilité sociale, établie conformément aux dispositions du Code civil du Québec et aux modalités du décret 494-2026. Les contributions à la fiducie seront payées de façon annuelle pendant toute la durée d'exploitation de la cellule d'enfouissement no 10.

Le titulaire détient une garantie financière d'un montant de 100 000 $ pour cette activité et il doit la maintenir à jour et en vigueur tout au long de la réalisation de cette activité.

C-3.3 Début de l'activité

Aucun délai n'est prescrit quant au début de cette activité.

C-3.4 Période de validité

L'autorisation pour cette activité n'a aucune date de fin de validité.

PARTIE 4 DISPOSITIONS DIVERSES

Les documents visés à l'annexe 1 font partie intégrante de la présente autorisation. En cas de conflit entre les dispositions contenues dans ces documents, les dispositions les plus récentes prévalent.

Cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement applicable, le cas échéant.

Pour la ministre,



Bruno Racine
Directeur régional par intérim
des autorisations environnementales des Laurentides

ANNEXE 1 LISTE DES DOCUMENTS FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'AUTORISATION

Annexe 1.1

L'autorisation numéro 402588255 délivrée le 8 octobre 2026, issue de la demande de modification d'autorisation numéro AM000062162 soumise le 16 juin 2026, concernant l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Mont-Laurier, contient les documents suivants :

1.1.1. D1000493529C (am27a-identification-demandeur-modification.docx) – Formulaire (généraux, activité, impact, etc.)

1.1.2. D1000493530C (am27b-description-projet-modification.docx) – Formulaire (généraux, activité, impact, etc.)

1.1.3. D1000493532C (am217a-systeme-gestion-eaux-pluviales-site-risque.docx) – Formulaire (généraux, activité, impact, etc.)

1.1.4. D1000493533C (am314a-travaux-interventions-milieux-humides-hydriques.docx) – Formulaire (généraux, activité, impact, etc.)

1.1.5. D1000493534C (am17a-historique-terrain-sols.docx) – Formulaire (généraux, activité, impact, etc.)

1.1.6. D1000493535C (am18a-bruit.docx) – Formulaire (généraux, activité, impact, etc.)

1.1.7. D1000493536C (am18b-eaux-surface-souterraines-sols.docx) – Formulaire (généraux, activité, impact, etc.)

1.1.8. D1000493539C (am18e-autres-impacts-environnementaux.docx) – Formulaire (généraux, activité, impact, etc.)

1.1.9. D1000493540C (am18f-milieux-humides-hydriques.docx) – Formulaire (généraux, activité, impact, etc.)

1.1.10. D1000493541C (43955TTE-ENV-Jeu de plans-COMPLET.pdf) – Plan et devis

1.1.11. D1000493542C (20260604_43955TTE_CalendrierExecution.pdf) – Autre

1.1.12. D1000493543C (20260602_43955TTE_Tableau Résumé impacts.pdf) – Autre

1.1.13. D1000493544C (20260602_43955TTE_ProgrammeSuiviEnvironnemental_R0_Signe.pdf) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.14. D1000493545C (20260603_43955TTE_60ES_R0-RévisionCGPF et contribution unitaire.pdf) – Autre

1.1.15. D1000493546C (20260603_43955TTE_60DVC_R00_Devis technique_Cellule 10_Signe.pdf) – Plan et devis

1.1.16. D1000493547C (43955TTE_ZonageGrillesUsages.pdf) – Autre

1.1.17. D1000493548C (PMU.pdf) – Programme (suivi, échantillonnage, contrôle, etc.)

1.1.18. D1000493549C (20260601_43955TTE_60AUT_R0_Programme Inspection et Entretien_Signe.pdf) – Programme (suivi, échantillonnage, contrôle, etc.)

1.1.19. D1000493550C (20260601_43955TTE_60ET_R0-Note_technique_GEP_Cellule10_signe.pdf) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.20. D1000493551C (20260601_43955TTE_60AUT_R0_PlanGestionPoussières_Signe.pdf) – Programme (suivi, échantillonnage, contrôle, etc.)

1.1.21. D1000493552C (20260521_43955TTE-60ET-R01_Programme_Assurance_qualite_Signe.pdf) – Programme (suivi, échantillonnage, contrôle, etc.)

1.1.22. D1000493553C (20260528_43955TTE_Programme_suivi_milieux humides_R0_sign.pdf) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.23. D1000493554C (20260528_43955TTE_Programme_suivi_cours_eau_R0_sign.pdf) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.24. D1000493555C (20260526_43955TTE_60AUT_R0_RésuméEngagements.pdf) – Autre

1.1.25. D1000493556C (Plan de gestion des odeurs.pdf) – Programme (suivi, échantillonnage, contrôle, etc.)

1.1.26. D1000493557C (RoleEvaluationRIDL.pdf) – Autre

1.1.27. D1000493558C (2026-05-21-43955TTE_Note technique _Phase I_R0.pdf) – Rapport technique

1.1.28. D1000493559C (20260324_43955TTE - DRAINAGE calculs conduites de drainage lixiviat_Cellule 10.pdf) – Autre

1.1.29. D1000493560C (Procédures de gestion des plaintes sur les activités de la Régie..pdf) – Autre

1.1.30. D1000493561C (43955TTE_Cellule10 et bassin retention_avecEnrochement.kml) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.31. D1000493562C (43955TTE_Batiments et installations.kml) – Données géospatiales

1.1.32. D1000493563C (43955TTE_Zone de dépot.kml) – Données géospatiales

1.1.33. D1000493564C (43955TTE_Pts-mesure et echantillonnage.kml) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.34. D1000493565C (43955TTE_PO existants et projetes.kml) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.35. D1000493566C (43955TTE_SP1 et conduite refoulement.kml) – Données géospatiales

1.1.36. D1000493567C (43955TTE_voies acces.kml) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.37. D1000493568C (43955TTE_Lim-propriete.kml) – Données géospatiales

1.1.38. D1000493569C (43955TTE_Rayon 100m.kml) – Données géospatiales

1.1.39. D1000493570C (43955TTE_point-rejet E1.kml) – Données géospatiales

1.1.40. D1000493572C (am45-48-procedure-evaluation-examen-impact.doc) – Formulaire (généraux, activité, impact, etc.)

1.1.41. D1000494905C (am18d-rejets-effluent-eau.docx) – Formulaire (généraux, activité, impact, etc.)

1.1.42. D1000494906C (am67g-lieu-enfouissement-technique.docx) – Formulaire (généraux, activité, impact, etc.)

1.1.43. D1000494908C (20260612_43955TTE_Documents de la demande de modification d autorisation ministerielle.pdf) – Autre

1.1.44. D1000495749C (recapitulatif-am16c-am27c - TY9K562 - 2026-06-16.pdf) – Formulaire (généraux, activité, impact, etc.)

1.1.45. D1000495750C (am18c-rejets-atmospheriques.docx) – Formulaire (généraux, activité, impact, etc.)

1.1.46. D1000505730C (20260721_43955TTE_ProgrammeSuiviEnvironnemental_R01_Signe.pdf) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.47. D1000505731C (20260717_43955TTE_Programme_suivi_milieux humides_R2.pdf) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.48. D1000515607C (20260904_43955TTE_60AUT_R0_RéponsesQuestionsMELCCFP1_Signe_AG.pdf) – Réponse à la demande d'information (réponse à la suite des questions)

1.1.49. D1000515611C (43955TTE_Barriere-sediments.kml) – Données géospatiales

1.1.50. D1000515616C (43955TTE_ChMesure_CondRefoulement.kml) – Données géospatiales

1.1.51. D1000515618C (43955TTE_SupTravaux ph1.kml) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.52. D1000515620C (43955TTE_PO exist_proj_revise.kml) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.53. D1000515622C (43955TTE_MH_Ruisseau Villemaire.kml) – Données géospatiales

1.1.54. D1000515627C (1-20260901_43955TTE_ProgrammeSuiviEnvironnemental_R02_ReponseMELCCFP_Signe.pdf) – Programme (suivi, échantillonnage, contrôle, etc.)

1.1.55. D1000515628C (2-20260902_43955TTE_60AUT_R0_PlanSurveillanceGES_Signe.pdf) – Programme (suivi, échantillonnage, contrôle, etc.)

1.1.56. D1000515629C (3-PR3_2 - RIDL_Caracterisation du milieu naturel_ novembre 2022_ 116 pages.pdf) – Rapport technique

1.1.57. D1000515630C (4-20260901_43955TTE_60ET_R0-Note_technique_Compl_Caract_eco_sign.pdf) – Rapport technique

1.1.58. D1000515631C (5-20260901_43955TTE_Programme_suivi_milieux humides_R3.pdf) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.59. D1000515632C (6-20260901_43955TTE_Programme_suivi_cours_eau_R3.pdf) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.60. D1000515633C (7-43955TTE-ENV-SE01.pdf) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.61. D1000515634C (8-43955TTE-ENV-C008.pdf) – Plan et devis

1.1.62. D1000515635C (20260903_43955TTE_60ET_R1-Note_technique_GEP_Cellule10.pdf) – Rapport technique

1.1.63. D1000517615C (43955TTE-ENV-N002.pdf) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.64. D1000517616C (43955TTE-ENV-SE01.pdf) – Remplacé/Nouvelle version disponible

1.1.65. D1000517617C (43955TTE_Barriere-sediments-2026-09-15T11-24-13.kml) – Données géospatiales

1.1.66. D1000517618C (43955TTE_Cellule10_bassin retention_avecEnrochement.kml) – Données géospatiales

1.1.67. D1000517619C (43955TTE_SupTravaux ph1-2026-09-15T11-24-39.kml) – Données géospatiales

1.1.68. D1000517620C (43955TTE_voies acces-2026-09-15T11-24-52.kml) – Données géospatiales

1.1.69. D1000517621C (43955TTE_Pts_mesure_echantillonnage.kml) – Données géospatiales

1.1.70. D1000517622C (43955TTE_PO exist_projete.kml) – Données géospatiales

1.1.71. D1000517721C (43955TTE-ENV-N002_Rev01.pdf) – Plan (localisation, aménagement, etc.)

1.1.72. D1000517722C (43955TTE-ENV-SE01_Rev01.pdf) – Plan (localisation, aménagement, etc.)

1.1.73. D1000517725C (43955TTE_Barriere-sediments-2026-09-15T16-05-22.kml) – Données géospatiales

1.1.74. D1000517726C (43955TTE_Zone-travail.kml) – Données géospatiales

1.1.75. D1000520806C (20260928_43955TTE_Programme_suivi_cours_eau_R4.pdf) – Programme (suivi, échantillonnage, contrôle, etc.)

1.1.76. D1000520808C (20260928_43955TTE_Programme_suivi_milieux humides_R4.pdf) – Programme (suivi, échantillonnage, contrôle, etc.)

ANNEXE 2 LISTE DES AUTORISATIONS DÉLIVRÉES ANTÉRIEUREMENT INCLUANT LEURS DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Depuis le 23 mars 2018, par l'application des articles 275 à 282 de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert* (2017, chapitre 4), tout certificat d'autorisation, toute autorisation, toute attestation d'assainissement, tout permis et toute permission est réputé être une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la LQE.

Dans la présente annexe, pour des fins de cohérence, les termes utilisés avant le 23 mars 2018 sont toujours utilisés.

Sous réserve des modifications apportées par la présente autorisation, les conditions de réalisation et les mesures de suivi prévues dans l'autorisation antérieure suivante demeurent applicables.

Annexe 2.1

Certificat d'autorisation délivré le 30 septembre 2008, concernant l'établissement et l'exploitation du lieu d'enfouissement technique de Mont-Laurier (7522-15-01-00002-00 / 400478092) contenant les documents et renseignements suivants :

2.1.1. Rapport intitulé « Demande de certificat d'autorisation, mise en conformité du site d'enfouissement de Mont-Laurier » daté du 20 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., préparé par la firme Génivar, contenant la demande de certificat d'autorisation ;

2.1.2. Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 26 mars 2008 et signée par Natalie Gagné, ing. M.Sc., de la firme Génivar, transmettant des documents administratifs;

2.1.3. Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 4 juin 2008 et signée par Natalie Gagné, ing. M.Sc., de la firme Génivar, répondant à une série de questions d'ordre technique ;

2.1.4. Lettre à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, datée du 11 juin 2008, signée par Steven Murray, géo.M.Sc. et Jocelyn Théberge, B.Sc., M.Sc.A., Conestoga-Rovers et associés transmettant un avis hydrogéologique ;

2.1.5. Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 16 juin 2008 et signée par Jean-Yves Forget, M.A., d.g., Ville de Mont-Laurier, transmettant une résolution portant le numéro 08-06-414 ;

2.1.6. Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 27 juin 2008 et signée par Natalie Gagné, ing. M.Sc., de la firme Génivar, transmettant des informations techniques ;

2.1.7. Résolution du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvres portant le numéro 08-09-3072, datée du 25 septembre 2008 et signée par Jimmy Brisebois, dir.-gén., transmettant un engagement ;

2.1.8. Plan 3, intitulé « Plan de localisation du site », daté de juillet 2007, préparé par Conestoga-Rovers et associés ;

2.1.9. Plan 4, intitulé « Courbes isopièzes – 21 juin 2007 », daté de juillet 2007, préparé par Conestoga-Rovers et associés ;

2.1.10. Plan 1/11, intitulé « Localisation de la zone en exploitation et du secteur à l'étude », version finale datée du 25 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;

2.1.11. Plan 2/11, intitulé « Localisation de la limite de propriété, topographie générale et localisation des lieux d'enfouissement existant et proposé», version 03 datée du 30 mai 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;

2.1.12. Plan 3/11, intitulé « Suivi environnemental des eaux et réseau de captage du lixiviat au lieu d'enfouissement technique proposé », version 03 datée du 30 mai 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;

2.1.13. Plan 4/11, intitulé « Recouvrement final du lieu d'enfouissement technique proposé, puits d'évacuation des biogaz et puits d'observation des biogaz », version 03 datée du 30 mai 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;

2.1.14. Plan 5/11, intitulé Section A, B et C du lieu d'enfouissement technique proposé », version 03 datée du 30 mai 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;

2.1.15. Plan 6/11, intitulé « Coupes et détails », version finale datée du 25 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;

2.1.16. Plan 7/11, intitulé « Coupes et détails », version finale datée du 25 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;

2.1.17. Plan 8/11, intitulé « Coupes et détails », version finale datée du 25 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;

2.1.18. Plan 9/11, intitulé « Coupes et détails », version finale datée du 25 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;

2.1.19. Plan 10/11, intitulé « Coupes et détails », version finale datée du 25 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar ;

2.1.20. Plan 11/11, intitulé « Station de pompage », version finale datée du 25 février 2008, signé par Natalie Gagné, ing. M.Sc., Génivar .

Modification d'autorisation délivrée le 27 septembre 2024, concernant l'établissement et l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique (7522-15-01-00002-00 / 402382563) contenant les documents et renseignements suivants :

2.1.21. AM000032404 – Demande d'autorisation pour la révision du profil du lieu d'enfouissement technique de Mont-Laurier, soumise le 12 juillet 2024 par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, comprenant notamment le document suivant :

2.1.21.1. D1000261314C – Document de support aux formulaires, daté de juillet 2024 et signé par Jean Bernier, ing., M.Sc., et Alexandre Monette, ing., WSP Canada inc.

2.1.22. D1000284342C – Lettre-réponse à la demande d'informations, datée du 25 septembre 2024 et signée par Jean Bernier.